

Formation préparatoire au Concours de Professeur de Sport (Ecrits et Oraux)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREPS DE BORDEAUX-
AQUITAINE
Pontico
05.56.84.80.54
francoise.pontico@creps-bordeaux.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Conditions d'accès :

Pour le concours externe : Diplômes requis : licence STAPS ou BEES 2ème degré ou DES JEPS. Les sportifs de haut niveau figurant sur les listes ministérielles peuvent également s'inscrire sans condition de diplôme. Pour le concours interne : . Être fonctionnaire ou agent de l'Etat, des collectivités territoriales de la fonction publique hospitalière et des établissements qui en dépendent. . Justifier de 3 ans de services publics effectifs. Pour le concours haut-niveau : Ce concours est réservé aux sportifs pouvant justifier de 3 années d'inscription sur la liste des sportifs de haut-niveau (en catégorie élite, senior, jeune ou reconversion).

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le professeur de sport est un fonctionnaire de catégorie A du Ministère de la Jeunesse et des Sports exerçant ses missions dans le domaine des Activités Physiques et Sportives soit auprès des services déconcentrés du Ministère ou de ses établissements, soit auprès des fédérations. Il contribue à la mise en œuvre et à la réalisation de la politique sportive de l'Etat à travers des actions d'expertise, de conseil et de formation, de promotion d'activités physiques et sportives, et d'entraînement. Il assure également une mission dans le domaine de la protection des usagers. Conditions d'accès : Pour le concours externe : Diplômes requis : licence STAPS ou BEES 2ème degré ou DES JEPS. Les sportifs de haut niveau figurant sur les listes ministérielles peuvent également s'inscrire sans condition de diplôme. Pour le concours interne : . Être fonctionnaire ou agent de l'Etat, des collectivités territoriales de la fonction publique hospitalière et des établissements qui en dépendent. . Justifier de 3 ans de services publics effectifs. Pour le concours haut-niveau : Ce concours est réservé aux sportifs pouvant justifier de 3 années d'inscription sur la liste des sportifs de haut-niveau (en catégorie élite, senior, jeune ou reconversion).

Contenu et modalités d'organisation

LE CONTENU DE LA FORMATION PERMET DE PREPARER LES CANDIDATS AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION :
Admissibilité : Epreuve n° 1 : Epreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Epreuve n° 2 : Epreuve portant sur l'élaboration d'un projet, soit d'entraînement, soit de formation, soit de développement des APS. Admission : Epreuve n° 2 : Epreuve d'entretien à partir d'un rapport relatant le parcours, l'expérience professionnelle ou associative du candidat, dans le domaine du sport. Epreuve n° 3 : Epreuve de vidéo (portant sur la discipline ou la spécialité choisie par le candidat) permettant de vérifier les qualités d'observation et d'analyse dans l'entraînement ou la réussite en compétition. Préparation : - méthodologie aux épreuves et travaux pratiques sur le traitement des épreuves. - Connaissance de l'environnement professionnel du professeur de sport. - Accompagnement professionnel pour approfondir certaines expériences professionnelles non acquises et nécessaires au métier de professeur de sport.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé
Commentaires sur la parcours personnalisable Admissibilité : 58h 26 octobre 2023 matin (4h) 17 novembre 2023 (7h) 1er décembre 2023 (7h) 14 et 15 décembre 2023 (14h) 18 décembre 2023 : devoir "écrit 1" (4h) +retour sur le sujet (3h) 9 janvier 2024 : devoir "écrit 2" (4h) + retour sur le sujet (3h) Suivi et correction de devoirs (12h) Admission : 37 h 6 février 2024 (3h) 8 et 9 avril 2024 (14h) 2 et 3 mai 2024 (14h) + suivi accompagnement dossier (6h)

Validation(s) Visée(s)

Préparation au concours de professeur de sport (ministère des sports) - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00394280	du 17/11/2023 au 03/05/2024	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE		Non éligible	